

Le Bon de Formation

Explication

La **Commission Services aux Clubs de la Ligue Grand Est** veut **accompagner la création de club** mais aussi ceux qui aimeraient **accroître les compétences de leurs encadrants** des nouvelles pratiques (*babyhand & hand 1^{er} pas, mini-hand & hand à 4, handfit, handensemble*), **ainsi que celle des dirigeants bénévoles** (*Manager une équipe autour d'un projet*).

Pour cela, la commission met en place des « bons de formation » qui récompenseront les clubs (*voir ci-après*) en leur octroyant une participation sur les frais d'inscription d'un bénévole, qui pourra aller jusqu'à la totalité du coup pédagogique de la formation (*hors frais déplacement/repas*), en fonction du nombre de demande que nous aurons reçu. Pour les créations de club, la LGEHB participe à la totalité du coup pédagogique.

Ces bons seront uniquement valables sur les formations nouvelles pratiques et dirigeant, que l'ITFE Grand Est propose (*cf. guide des formations*).

Par ailleurs, sachez que le bon de formation sera valable pour l'ensemble des formations citées ci-dessus, et ceci à votre convenance, sans obligation de lien avec l'action récompensée.

Règles à suivre :

- Afin de pouvoir bénéficier d'un bon de formation, le club devra au préalable, et au minimum, avoir réalisé une des actions ci-après durant la saison 2020-2021 :
 - ✓ Création d'un nouveau club
 - ✓ Créer une section HandFit, HandEnsemble ou BabyHand
 - ✓ Proposer un cycle vers les publics en situation de handicap (*minimum de 6 séances*)
 - ✓ Répondre à un appel à projet de la FFHB ou LGEHB (*et qui n'aurait pas été lauréat*)
- Nous vous demanderons aussi, une fois réalisée, de nous envoyer un bilan de votre action, avant la fin de saison, avec au minimum :
 - ✓ L'évaluation globale que vous tirez de votre projet
 - ✓ La réalisation, ou non, de vos objectifs
 - ✓ Le nombre de participants effectifs ainsi que le budget final
 - ✓ Plusieurs photos à l'appui, et article(s) de presse (*s'il y a*)

Attention, sans ce bilan, le bon de formation ne vous sera pas offert, ET, vous ne pourrez pas prétendre, l'année suivante, aux bons de formations, ainsi qu'aux fiches actions, mis en place par la LGEHB. (Sauf pour les créations de clubs et les créations de sections)

C'est seulement sous ces conditions que le club qui le souhaite pourra alors remplir et nous retourner le document ci-après afin de valider sa participation (*une seule demande par club*).

Une fois fait, il vous faudra retourner le document directement à Harold CERDAN, 5600000.hcerdan@ffhandball.net, avant le 14/02/2021. L'ensemble des demandes seront ensuite étudiées par un jury territorial (*composé d'un élu ou d'un salarié de chaque comité ainsi que la présidente de la commission territoriale Services aux Clubs et les chargés de développement Ligue*)

Les résultats seront communiqués dans le courant du mois d'avril 2021.

Le Bon de Formation

Document de participation

Une fois votre demande validée par la Commission Service Aux Clubs, ce bon de formation peut être valable dès l'année en cours dans le cadre d'une « création » (si les délais le permettent) ou lors de l'année N+1 dans les autres cas.

Club concerné :

Contact :	Nom	Prénom
	Courriel	Téléphone

Le club a durant cette saison 2020-2021 : *(Cochez une case)*

✓ *Création d'un nouveau Club*

✓ *Créer une section de*

HandEnsemble

HandFit

BabyHand

✓ *Répondu à un appel à projet (non lauréat)*

de la FFHB :

« Handball-toi »

« Hand Pour Elles »

de la LGEHB :

« Destination Hand »

« Adopt'la bonne Handtitude »

« ÉTÉ du Beach »

✓ *Lancer un cycle (de minimum 6 séances) vers les publics en situation de handicap*

HandAdapté

Cycle HandFauteil

Description du projet et de vos objectifs :